

### *Benjamin Beyeza-Mutambukah Penninah Zaninka*

Les peuples autochtones d'Ouganda comprennent d'anciennes communautés de chasseurs-cueilleurs comme les Benet et les Batwa, connus aussi comme Twa, et des groupes pastoraux comme les Ik et les Karamojong non reconnus comme autochtones par le gouvernement.

Les Benet, qui sont environ 20.000, vivent dans le nord-est. Les 6.700 Batwa, qui vivent surtout dans le sud-ouest, ont été dépossédés de leur terre ancestrale quand les forêts de Bwindi et de Mgahinga furent déclarées Parcs nationaux en 1991.<sup>1</sup> Les 1.600 Ik vivent à la lisière de la région Karamoja/Turkana, à la frontière du Kenya et de l'Ouganda. Les Karamojong vivent au nord-est et sont environ 988.429<sup>2</sup>

Toutes ces communautés ont vécu la perte de leurs terres par la faute de l'État et des injustices historiques causées par la création de zones protégées en Ouganda. Elles ont connu plusieurs violations de leurs droits humains, comprenant des expulsions continues et/ou des exclusions de leurs terres ancestrales sans consultation ni consentement préalable et sans aucune compensation ; elles ont connu la violence et la destruction de leurs foyers, de leurs propriétés et même de leur bétail, le déni de leurs moyens d'existence, de leur vie culturelle et religieuse, la perte de leurs ressources naturelles. Elles vivent, en conséquence, dans un appauvrissement continu, une exploitation sociale et politique et la marginalisation.

La Constitution de 1995 n'offre aucune protection aux autochtones mais son article 32 donne mandat à l'État d'agir en faveur des groupes historiquement désavantagés et discriminés. Cette disposition, quoique conçue d'abord pour les enfants, victimes historiques, les personnes handicapées et les femmes, est la base légale d'une action positive en faveur des autochtones d'Ouganda.<sup>3</sup> La loi sur la terre de 1998 et le Statut national de l'environnement de 1995 protègent les intérêts coutumiers sur la terre et les usages traditionnels des forêts. Cependant ces lois autorisent aussi le gouvernement à exclure toute activité humaine dans toute zone forestière déclarée protégée. Elles annulent ainsi les droits fonciers coutumiers des peuples autochtones.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> UOBDU :United Organization of Batwa Développement Batwa in Uganda, 2004 : report about Batwa data, august 2004, Ouganda, p. 3

<sup>2</sup> National and Housing and Population Census 2014(recensement de la population 2014)

<sup>3</sup>Minority Rights Group International ( MRG) (Groupe international pour les minorités) 2001, Ouganda : The Marginalization of Minorities p. 9 (marginalisation des minorités)

<sup>4</sup> Land Act (Loi sur la terre) 1998, article 2, 32 et National Environment Statute 1995 (statut national de l'environnement), article 46

L'Ouganda n'a jamais ratifié la Convention 169 de l'OIT qui garantit les droits des autochtones et des peuples tribaux dans les États indépendants et il était absent lors du vote, à l'Assemblée générale des Nations unies de 2007, de la Déclaration des droits des peuples autochtones

## **Conflits sur les droits fonciers**

En 2013, les Batwa ont déposé une pétition devant la Cour constitutionnelle du pays pour la réparation des violations de leurs droits sur la terre. La pétition est toujours en attente tant qu'aucune décision n'ait été prise par la Cour constitutionnelle. Depuis les signatures, des violences se sont encore produites et la situation des Batwa n'a pas changé. L'affaire a servi d'excuse à l'Autorité ougandaise sur la vie sauvage (*Uganda Wildlife Authority* – UWA) pour exclure les Batwa (sous la forme de leur « Organisation unie pour le développement des Batwa en Ouganda – UOBDU») d'un accord de collaboration avec l'UWA qui les inclurait dans la gestion d'un projet touristique sur leurs terres ancestrales.

Les Benet essayent toujours d'obtenir l'application de la décision du tribunal. Cette décision a été acceptée par la Haute Cour de Mbale dans un « ordre de consentement et un décret » approuvés par un juge en date du 27 octobre 2005. La décision établit que :

*...Il est ici déclaré que la communauté Benet dans le sous - comté Benet, incluant les résidents de la paroisse Yatui, le village de Kabsekek du comté de Kween et la paroisse Kwoti du comté de Tingey, sont les habitants historiques et autochtones des dites régions qui ont été déclarées aires de vie sauvage protégées ou Parc national ; qu'il est ici déclaré que la dite communauté a le droit de rester dans les dites aires, d'y poursuivre des activités agricoles et de les y développer sans dommage ; que les responsables prennent toutes mesures nécessaires pour faire connaître la dite aire comme Aire de vie sauvage protégée ou Parc national ,conformément à ce jugement de consentement après l'inspection des frontières de la communauté Benet.<sup>5</sup>*

Il y a eu, et continue à y avoir, de nombreux cas de viols et de violences contre les femmes Benet que l'on suppose commis par les autorités. Il y a eu, et continue à y avoir de nombreuses accusations de violences – y compris des violences fatales – envers les Benet en général. Ces incidents ont été rapportés aux autorités mais, jusqu'à présent, la police, l'Office régional de la Commission des droits de l'homme d'Ouganda et le gouvernement local n'ont pas répondu aux plaintes de la communauté. Actuellement c'est une impasse. Le gouvernement propose de déplacer la communauté dans les plaines mais celle-ci ne veut pas être délocalisée par crainte d'attraper des maladies comme le paludisme qui pourraient t conduire à son extermination.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Consent Judgment and Decree, Uganda Land Alliance, Ltd.v.Uganda Wildlife Auth. Miscellaneous Cause N° 0001 de 2004 (Haute Cour d'Ouganda à Mbale)

<sup>6</sup> Voir "Indigenous peoples in Uganda : A Review of the Human Rights Situation of the Batwa People, the Benet People and Pastoralist Communities". Alternative Report to the Initial report of the Republic of Uganda to be presented at CESCR's 55<sup>th</sup> session 1-19 juin 2015 at <http://www.forestpeoples.org>



## Politique foncière nationale

La politique foncière nationale de 2013 comporte des aspects théoriques concernant les droits des pasteurs. Cependant, il n'apparaît pas clairement que les injustices historiques dont ils ont souffert seront réparées afin que leurs communautés puissent récupérer le contrôle des terres dont elles ont été dépossédées. On ne voit pas non plus quelle politique sera mise en œuvre dans le proche avenir étant donné le coût d'une politique foncière et les nombreux conflits d'intérêts qu'elle soulève. En janvier 2015, le gouvernement a fait des efforts pour faire connaître un Guide de bonne gouvernance de la tenure des terres, des pêcheries et des forêts dans le cadre de la sécurité alimentaire (Voluntary Guidelines on Responsible Governance of Tenure (VGGT) of Land, Fisheries and Forests in the context of Food Security).<sup>7</sup>Ce guide « *promeut une gouvernance*

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/en/>

*responsable dans le respect de toutes les formes de tenure: publique, privée, communautaire, autochtone, coutumière et informelle* ». Par rapport aux minorités, y compris autochtones, il requiert que les « États et les autres parties procèdent à des consultations de bonne foi avant de démarrer tout projet qui affecte les ressources sur lesquelles ces minorités ont des droits ». Les Batwa, les Benet et les communautés pastorales d'Ouganda ont hâte de voir appliquée cette politique nationale de la terre avec les clauses favorables du VGGT et d'autres accords régionaux et internationaux dont l'Ouganda est partie.

## **Groupes de pression (lobbying) et mécanismes internationaux concernant les droits de l'homme**

Le groupe autochtone Ogiek des Benet du Mount Elgon (Mount Elgon Benet Indigenous Ogiek Group - MEBIO), l'UOBDU et le COPASCO (Coalition des organisations de la société civile des pasteurs) ont préparé un rapport sur l'Ouganda pour la 56<sup>ème</sup> session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, d'avril 2015, et pour la 55<sup>ème</sup> session du Comité des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels de juin 2015.<sup>8</sup> Ce rapport montrait que les Batwa, les Benet et les pasteurs autochtones affrontent actuellement des violations violentes des droits de l'homme telles que viols et abus par la force, quelquefois mortels), expulsions et relocalisations forcées, exclusions des terres et ressources ancestrales, autant d'atteintes à leur intégrité culturelle. Cette situation requiert une intervention urgente de l'État. Le rapport appelle le gouvernement ougandais à reconnaître l'existence des peuples autochtones du pays et à prendre des mesures pour défendre leurs droits face aux circonstances régionales et internationales. Il demande aussi au gouvernement de réparer les injustices historiques vécues par les Batwa, les Benet et les pasteurs, en particulier celles dues à la création de zones naturelles protégées avant et après l'indépendance. Enfin, le rapport enjoint le gouvernement de respecter les décisions des tribunaux quand les communautés ont eu gain de cause, par exemple dans le cas des Benet où le gouvernement a refusé d'évacuer une terre communautaire.

***Benjamin Beyeza-Mutambukah** est le coordinateur de la Coalition des organisations de la société civile des pasteurs (COPASCO), coalition œuvrant pour l'avancement des pasteurs d'Ouganda. Cette coalition offre à ses membres une plate forme pour des expressions politiques et pour la revendication de la reconnaissance du pastoralisme et du droit des pasteurs à bénéficier des ressources locales et nationales.*

***Penninah Zaninka** est le coordinateur de l'United Organization for Batwa Development in Uganda (organisation unie pour le développement des Batwa en Ouganda – UOBDU) qui soutient les Batwa sur les questions foncières et autres problèmes socio-économiques et les aide à réaliser un développement durable.*

*Source : IWGIA 2016 The Indigenous World  
Traduction pour le GITPA par Simone Dreyfus-Gamelon*

---

<sup>8</sup> Voir la note n°6 ci-dessus